L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 21 OCTOBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

8c. HUIT CENTS. 8c.

Ne font pas de changement dans la qualité. Meilleurs sieves gazo'ius, même qualité que ceux vendus par tous les autres pour 12 et 12 cents. Réparations faites par des mécaniciens habiles. Ordres par la poste francs de port. Téléphone 76. J. J. Paquette, 168 rue du Camp, à côté de l'église St-Patrick.

18 oct—

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 24 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.

17 oct—

DEMANDES D'EMPLOI.

Demande d'emploi — Un PARFAIT comptable désire trouver une place de commis ou tenir un jeu de livres, ou s'employer comme expert. Références de premier ordre. S'adresser P. O. Box 49, ville. 18 oct—3t

DEMANDES.

ON demande une bonne cuisinière et un bon domestique de salle à manger. S'adresser 244 rue Deuxième coin Coliseé.

14 oct—

ON demande des jeunes filles pour faire des cigares et apprendre à les faire, chez S. Hernsheim, Bros. & Co., manufacture de cigares, coin Julie et Magasin. 14 oct—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE—Une Grocerie et Buvette. S'adresser Mme J. Han, coin Baronne et Girod. 15 oct—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Succession de Joseph D. Menton et femme vs Mme Veuve Anna O. Perkins.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nile-Orléans, Lne. No 12,214.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.

14 oct—14 19 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Odile Morel, femme d'Eugène Petit, et d'Eugène Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,101—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul Emile Chotin, exécuteur testamentaire datif et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 oct—11 16 20

Succession de Lucien Fancini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,919—Division A.—Attendu que Mme Veuve Lucien Fancini a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lucien Fancini, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8oct—8 13 17

Succession de Henry Hefner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 oct—15 21 24

Succession de Marie Louise Roman, veuve d'Euphemon S. Roman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,862—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Emile St Mesme Le Breton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14oct—14 18 23

Succession de Jean Baptiste Fabre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,937—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de Jean Baptiste Fabre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 oct—10 15 18

Succession de W. L. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,158—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Baldwin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10oct—10 15 18

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles Desforges vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,890—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Pleton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17oct—17 22 25

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE d'Orléans. VII e de la Nouvelle-Orléans—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Mme Mary A. Tennisson—Division "A" No 33,394. Attendu que C. F. Tennisson, un résident de Summit, comté de Pike, Etat du Mississippi, curateur de Marion Oatis, interdit, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit interdit. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours qui suivront la présente publication de cet avis, pour lesquelles l'application du dit curateur ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1891.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.

1er oct—1 8 15 22 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,618—Division E—Adolph Keitel vs ses créanciers—Aux créanciers de Adolph Keitel et à toutes autres personnes intéressées—Salut: Vous êtes par le présent notifié d'assister à une réunion des créanciers dans cette affaire, au bureau de W. Morgan Gurley, notaire, le 9me jour de novembre 1891 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Adolph Keitel, élire un syndic et voter sur son application pour une décharge et sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises.

Par ordre de l'Honorable FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E., maintenant absent en congé.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

6 oct—4t sa 8 nov

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,748 68
Change	81,730 32
Prêts sur demande et escomptes	1,584,205 50
Actions	28,562 50
Propriétés foncières	49,868 00
Total	$2,448,114 97
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	242,188 97
Dépôts individuels	1,904,553 00
Dividendes non payés	1,393 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BEAUD Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BEAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.

(Signé) ANT. DORIOCOURT, Notaire.

1er juil—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 OCTOBRE—CLASSE No 348

Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème
34	56	62	6	73	11	10	53	42	61	15	36	29	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 20 octobre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCHARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 NOV. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	300	30,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, sont		$99,900
999 Lots de $100		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,** Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

CHARTE

—DE LA—

People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans. Ville de la Nile Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt onze, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent douzième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions des lois de cet Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, approuvé le 28 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'autres, elles se sont associées et par ces présentes s'accordent et se lient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, pour organiser et constituer une corporation et corps politique ou droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui-ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY, elle se perpétuera sous le nom ci-dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre en justice et être poursuivie; employer un sceau officiel, qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer ou vendre, aussi bien qu'hypothéquer toute espèce de biens meubles, immeubles ou mixtes; emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie; acquérir, détenir et vendre toutes inventions ou brevets qu'elle jugera convenable pour l'exécution de ses plans; nommer et désigner tels administrateurs, directeurs, employés et agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation, établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opèrera est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de sa mort, de son absence ou de son incapacité d'agir comme président, par suite d'une cause quelconque, les assignations et notifications ci-dessus seront adressées au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, y compris l'emmagasinage, l'importation et l'exportation; à construire, acheter, employer, entretenir, posséder et exploiter un établissement d'abattage, avec tous les bâtiments et les dépendances et appareils nécessaires pour débarquer, mettre en parc, abattre et préparer toutes sortes d'animaux destinés à l'alimentation; à construire, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et d'autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les quartiers d'animaux abattus ou importés; à vendre les viandes, le sang, les débris, restes, et autres fragments provenant de l'abattage, et à disposer de l'excédant de glace fabriquée; également, à acquérir de MM. A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John M. Westerfield et John Triscon les droits et privilèges à eux accordés par l'ordonnance No 5,30, Séries du Conseil, adoptée par le Conseil de Ville, le 21e jour de mars 1891, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par le Conseil de Ville le 31e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents qui pourront être octroyés par ordonnances municipales ou autrement relativement à l'abattage et à la réfrigération, en vertu desquelles ordonnances et lois, les affaires susmentionnées seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation sera et est fixé à trois cent mille dollars représentés par six mille actions de cinquante dollars, ($50) chacune payables en argent ou en échange ou encore payables en propriétés, droits, privilèges ou services ainsi qu'il est pourvu en cet article. Le Conseil de Direction aura plein pouvoir d'émettre et de livrer des actions pleinement payées pour l'achat ou en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de tout genre, de toute nature qui pourra être possédé, ou acquis, ou pour tout service rendu ou à être rendu pour ou à cette corporation, et ces actions ainsi émises et livrées seront considérées comme du capital pleinement payé, n'étant plus sujet à un assessement quelconque. Toutes les actions du fonds capital émises et disposées différemment qu'il est dit plus haut seront payées en argent, 25 pour cent sur la face de chacune d'elle ou douze dollars et cinquante cents par action seront payés au moment de la souscription; le reste sera payé en argent à telles époques et en telles sommes que le Conseil de Direction jugera convenable par une résolution du Conseil, pourvu qu'aucune échéance ou qu'aucun assessement ainsi fixé ne soit fait payable avant qu'avis de tel assessement ou échéance n'ait été publié pendant au moins dix jours consécutifs dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans; et pourvu, en outre, que le dit fonds capital puisse être accru par un vote des deux tiers des détenteurs d'actions dans ce but par le Conseil des Directeurs dont la réunion sera publiquement annoncée en avance par une feuille quotidienne de la Nouvelle-Orléans, pendant dix jours précédant la réunion.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président ou son suppléant, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférée, excepté sur les livres de la corporation, et aucun transfert ne sera valide jusqu'à ce que le certificat sera rendu et payé tant que la remise ou la cancellation du certificat d'action au nom de celui qui transfert le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis tant que l'action ne sera pas intégralement payée, en argent ou en propriété, ainsi qu'il est pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des contrats de cette corporation, ou pour plus que d'aucune dette transaction ni pour plus que le montant non payé de l'action qu'il possède; et aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura effet de rendre nulle cette charte et n'exposer aucun actionnaire à être tenu responsable à la compagnie d'aucune somme excédant celle due sur son action.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus et exercés par un conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir du 1er jour de novembre 1893. Il sera composé de neuf actionnaires, chacun d'eux devra posséder au moins cinq actions; le quorum pour l'expédition des affaires sera formé par cinq membres du Conseil, et ce quorum pourra être suffisant pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et J. Triscon. Ils auront pouvoir de nommer à leur discrétion les trois autres membres jusqu'au plus tard le deuxième mardi de novembre 1893, et annuellement ensuite, une élection de directeurs aura lieu au bureau de la corporation, après avis de trente jours donné dans un journal quotidien de cette ville, et la première publication devra être faite au moins dix jours avant la date de l'élection.

Les élections se feront par ballottage et sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés par le Conseil de Direction. Le Conseil pourra nommer le nombre de commissaires qu'il jugera suffisant; et les commissaires devront, immédiatement après l'élection, faire leur rapport au Conseil, lequel déclarera le résultat et pourvoira à toute vacance causée par l'absence ou le refus d'aucun des directeurs élus. Le Conseil aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui surviendra, pour un temps non expiré, par suite de démission ou autre cause.

Les directeurs élus à l'élection demeureront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et soient qualifiés. Chaque actionnaire aura droit à un vote pour chaque action qu'il possède et peut voter par procuration, et la majorité des votes exprimés décidera toute élection.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et que majorité des actionnaires qui ont le droit de voter à une assemblée générale des actionnaires de la corporation convoquée dans ce but après avis de trente jours donné dans un des journaux de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui seront faits au fonds capital exigeront un avis additionnel de quarante jours au moins, publié et envoyé par la poste à chacun des actionnaires.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute ou par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés à cet effet à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, ainsi qu'il est dit plus haut dans l'article VII, et ces commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires soient liquidées; en cas de mort, démission ou incapacité de l'un d'eux, les survivants continueront à agir.

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds capital de cette corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat. Le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements et amender et altérer ceux-ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues ou échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas O. Rebentisch et James H. Rosser, Jr., témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après due lecture du tout ait été faite.

(Original signé:)

A. J. FORSTALL, PIERRE LANAUX,
JOHN W. WESTER FIELD, J. TRISCONI,
S. VIDALAT, E. L. TAYLOR,
J. H. ROSSER, Jr., C. O. REBENTISCH.

J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je soussigné, annotateur des hypothèques [et] pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation du People's Slaughter-house and Refrigerating Co. a été ce jour [enregistré] dans mon bureau dans le livre 444, folio 481.

(Signé) GEO. GUINAULT.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze.

{SCEAU} Signé J. D. TAYLOR, Notaire Public.

12 oct—6 f en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de Maison Assortis, etc., Machine à Coudre, etc.

Succession de Mme Alex. H. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,719.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 8 octobre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 21 octobre 1891, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 365 rue Marais, entre la rue Colombus et l'avenue St Bernard:

Un lot de meubles de maison assortis, etc., etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10 oct—10 16 21

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1880, par un acte pardevant Ernest Commagere, notaire public en cette ville, acheté de P. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Mühss, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorecy, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1880 par N. J. Hoey, encanteur de cette ville, en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la Nlle-Orléans pour un partage, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 18 0, dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle et autres, No 2,118 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 98 approuvé le 10 mars 1870 et connu ordinairement comme "Un Acte pour la révision des statuts d'un caractère général."

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret, ou le jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci-dessus ont été faite ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître leurs raisons à la Cour pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 268, sur le nouveau plan dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquotte Champon, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte; bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

Une copie exacte.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

21 sept—

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Nouvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
18 Constance et Première.
19 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalia et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
49 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natches et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poëts et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
412 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Reynes et Dauphine.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverts, etc.

May & Vaught vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,323—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 octobre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 2 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de comptes ouverts, etc, d'après une liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

21 oct—21 24 29—nov 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le cottage double No 365 rue Marais.

Succession de Mme Alex. H. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,719.—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 octobre 1891 et d'un ordre amendé en date du 19 octobre 1891, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St-Bernard, les rues Plauché (maintenant Marais) Columbus (anciennement Mystérieuse) Villeré et Laharpe et désigné comme lot No 2 sur une esquisse ou certificat d'arpentage faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 septembre 1850 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant P. Laresta, ex-notaire en cette ville, le 24 septembre 18 0, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse et un arpentage fait par Sinn y G. de l'Isle, voyer en date du 15 octobre 1891, et enregistrés au bureau du shérif civil, trente pieds dix pouces de face à la rue Marais (anciennement Plauché), sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par feue Marie Félicité Charbonnet, femme décédée de Alexander Robert McClelland, de Célestine Génois, veuve de Joseph Sontat. Acte pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 15 octobre 1885.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en deux paiements égaux, l'acquéreur fournira des billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente et garantis par hypothèque et lien du vendeur, l'acte de vente contiendra les clauses de garantie usuelles, pourvues dans les ventes à crédit telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour les dits billets, devra faire assurer la bâtisse vendue pour le montant de la portion de crédit et le transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets, etc.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs. Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,287—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un lot de terre, désigné comme lot Cinq, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Erato et South Peters ayant vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, sur cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 sept—27 29—oct 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété foncière dans le Cinquième District.

Thomas Pickles vs. Algiers and Gretna Railway Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,731.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant situés dans cette ville, dans le Cinquième District, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Villeré, Seguin et Delaronde, désigné comme lot No Un sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 82, lequel lot mesure, en pied américain mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Bouny sur cent cinquante huit pieds six pouces de profondeur, plus ou moins. Le dit lot de terre forme la totalité du lot désigné par le numéro douze, sur un plan de C. M. Bouchon, voyer général de cet Etat, en date du 4 juin 1879, déposé à l'étude de feu H. Lavergne, notaire.

Etant la même propriété acquise par les défendants par achat de Maniel Abasca, par acte pardevant Samuel Flowers, notaire, le 4 avril 1883, titre enregistré C. O. Book 119, folio 8.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 sept—21 22 29—oct 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Kahn vs Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 33,616—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Baronne et Dryades, désigné par le numéro vingt-quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié voyer, daté le 8 mars 1873, une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 4 novembre 1873.

Le dit lot mesure vingt cinq pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot formant partie du lot numéro deux sur le plan dressé par B. Buisson voyer, daté le 19 mars 1835, et déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex-notaire en cette ville, le 25 avril 1835.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

28 sept—28—5 12 19 26 31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Coleman et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant et dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, maintenant le Premier District de cette ville, Calliope, Tchoupitoulas et Gaiennié; le dit lot mesurant vingt-cinq pieds de profondeur sur le côté de la rue Annonciation, sur quatre-vingt-dix-sept pieds, quatre pouces sept lignes de profondeur sur le côté adjacent au lot numéro "Six", ayant une largeur de trente pieds dans le fond sur une ligne parallèle à la rue Annonciation et par lequel il forme l'encoignure des rues Annonciation et Gaiennié; au bureau de H. ... 10 avril 1841, et déposé en bureau de H. Cenas, ex notaire.

Ensemble avec soixante dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme garant et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de cinq cent soixante piastres et un sou, montant de contributions dues sur les dites actions du stock avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque des quatre appels annuels pour contributions de $140 00, à partir de la date de l'appel; les appels ayant été faits le 1er décembre de chaque année, de 1887 à 1890, inclusivement, et les frais et charges de procédures et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore dû, mais sujet à être demandé sous la charte de la banque, à savoir: la somme de quatre mille neuf cents piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 sept—22 29—6 13 20 24 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alexander Seligman vs. Mme Augustine Morère, femme de Lister Pouech.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 33,579—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés et étant dans le 3ème District de cette ville, désignés par les Nos un à cinq inclusivement de l'îlet No cinq, lequel est borné par les rues Craps, Grands-Hommes et Lizardi et la propriété de Mme L'Hermeraux, conformément à un plan fait par P. C. Durel, ingénieur civil, daté le 14 décembre 1871, et déposé en l'étude de A. B. Philips, notaire, comme plan No 30 du livre de plans No 7; les dits lots de terre mesurent, en pied américain, comme suit: Les lots un, deux et trois se touchent, ayant chacun trente pieds de face à la rue Grands-Hommes sur cent-vingt-sept pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant le coin de la rue Lizardi. Le lot No quatre attenant au lot No trois, vingt-six pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Grands-Hommes, cent-cinquante-neuf pieds onze pouces et une ligne et demie de profondeur et vingt-six pieds six pouces et cinq lignes dans le fond et le lot No cinq, trente et un pieds, onze pouces et seize lignes de face à la rue Lizardi sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

28 sept—28 30—oct 7 14 21 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Groceries.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville.—MERCREDI, 21 octobre 1891, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Claiborne et Dumaine:

GROCERIES. Le fonds d'un magasin de groceries, y compris les comptoirs et étagères.

Conditions—Comptant. 20 oct—

Magnifiques Vaches laitières créoles et Jersey.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau No 60 rue Bienville JEUDI, 22 octobre 1891, il sera vendu, à l'encoignure des rues Broad et St Bernard, à l'écurie de Russe—

30 magnifiques vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux, de race créole et Jersey.

Aussi—3 chevaux de selle et de tir.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

18 oct—

Bâtisse à étage avec écurie, rue Génois, entre les rues Commune et Gravier.

Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany.

Succession de Madame Pauline Jacquet, épouse de Joseph Estrade—No 33,319.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 octobre 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 715, borné par les rues Génois, Gravier, Commune et Télémachus, désignés par les Nos 9, 10 et 11 mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Génois, sur 144 pieds de profondeur. Ensemble une bâtisse à étage ayant corridor au centre, et quatre chambres, écurie, jardin, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

2° Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, contenant 101 93/100 d'acres de terre étant à l'Est 1/2 de N. E. 1/4 Section 19, O. 1/4 de N. O. 1/4. Section 20, Township 8, 13 Est.

Cette terre se trouve à une distance de 4 milles de la ville de Slidell et près du Pont Marvin.

Le East La Railroad allant à Mandeville qui n'est pas encore achevé, mais qui le sera bientôt, traverse la propriété.

Le tout d'après plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr., notaire.

13 oct—13 17 24 31—nov 7 14

Deux jolis Cottages doubles, à l'encoignure des rues Union et Bourgogne, Nos 406 et 408 rue Bourgogne. Un grand terrain formant l'encoignure des rues Marais et Annette.

Maison à étage rue des Marais, No 119.

Une grande tonnellerie à étage rue Marigny, No 16 et 18, près du fleuve et à proximité des dépôts des chemins de fer, magnifique emplacement.

Succession de Auguste Villermain.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 33 746.—Division D.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891.

Les propriétés suivantes, à savoir—

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Union et Bourbon, et mesurant, à savoir: Un des susdits lots forme l'encoignure des rues Union et Bourgogne et a 31 pieds 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Union.

2° Et l'autre lot a 32 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Bourgogne sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, le tout plus ou moins. Sur chaque lot se trouve un joli cottage double divisé en deux corps de logis et contenant chacun huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout couvert en ardoises.

3° Un autre lot de terre avec toutes les améliorations qui en dépendent, (à l'exception de l'église qui appartient au locataire) situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Annette, St Antoine, Marais et Urquhart. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Annette et Marais et mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais sur 63 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Annette.

4° Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Urquhart, Marigny et Mandeville, mesurant, mesure américaine, 36 pieds de face à la rue des Marais, sur une profondeur, mesure française, de 61 pieds. Ensemble une maison à étage ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

5° Trois lots de terre situés dans le même District, désignés par les Nos 3, 4 et 5, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Champs-Elysées, Decatur et North Peters; lesquels lots de terre sont contigus et mesurant ensemble 70 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny sur 123 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une grande bâtisse à étage à l'usage d'une tonnellerie ayant été construite tout récemment et adaptée à ce genre d'affaire.

—Aussi—

Deux actions de New Orleans Insurance Association de $30 chacune d'après le certificat No 610.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Pour les actions comptant; pour les propriétés un tiers ou davantage comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante en sus du prix d'acquisition et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire.

11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

Résidence à l'encoignure des rues Joséphine et Clara.

Succession de Veuve Agnès Claivin.

Cour Civile de District—Dossier No 30,742.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 octobre 1891, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 394, borné par les rues Clara, Joséphine, St André et Willow, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur entre lignes parallèles de 119 pieds 3 pouces de face à la rue Clara de 51 pieds et formant l'encoignure des dites rues Clara, Joséphine; de 3 pieds de large sur 22 pieds de long, donnant sur la rue Clara.

Ensemble une résidence couverte en ardoise, ayant quatre chambres, cuisine double aussi couverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Jules Mounier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'achat.

11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Espagne.

Succession de Gustave J. Heinrich, décédé.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—SAMEDI, le 24 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la Commercial place, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du 21 septembre 1891. Dossier No 30,723, pour le compte de la succession de Gustave J. Heinrich, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Bourgogne, Nord Remparts et l'avenue Washington mesurant 25 pieds de face à la rue Espagne sur 148 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'un **cottage en bois** connu comme le No 115 rue Espagne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera aussi les taxes pour l'année 1891.

22 sept—22 27—oct 4 11 18 24

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR

Dans le Sixième District.

La Résidence bien connue de B. Onorato.

COIN AVENUE ST-CHARLES ET LA RUE OCTAVIA.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit

No 31,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 14 novembre 1891, à la Bourse des Encanteurs à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

La propriété dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jennet, ayant une façade sur l'avenue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 332 pieds 10 pouces de profondeur** sur la rue Octavia, **315 pieds 10 pouces et 3 lignes** sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Peters et **135 pieds** sur la ligne du fond.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance dans un ou deux ans, garanti par billets portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date du paiement jusqu'à parfait paiement, assuré par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte portant toutes les sécurités et clauses usuelles, de 5 pour cent d'honoraire d'avocat pour en forcer la collection; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée, l'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles de 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse. Des cartes d'admission peuvent être obtenues des encanteurs.

11 oct—11 12 17 24 31—nov 7 12 14

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable à deux étages.

Avec de grands terrains bien entretenus,

No 126 rue Sixième, entre Constance et Laurel.

Succession de Mme Gertrude Kraemer.

No 33,703 Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. C. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 14 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus,

La confortable résidence en bois à deux étages, No 126 rue Sixième, bâtie retirée du trottoir, ayant double gallerie sur le devant, et 8 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres détachées à l'arrière, suivant citerne, etc. Les terrains sont spacieux, bien parés et plantés d'arbres fruitiers et d'arbres donnant de l'ombrage, tonnelle à vigne, roses et fleurs. Mesurant comme suit, à savoir:

1° **Un certain lot de terre** situé dans le Quatrième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Sixième Septième, Laurel et Constance, désigné par le No 6, sur un plan dressé par A. B. Phelps, voyer, daté du 29 janvier 1846 et déposé pour référence au bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, le dit lot mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Sixième sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que

2° **Un autre morceau de terre** dans le même district et îlet et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, étant l'arrière portion du lot original No 7 du dit carré d'îlet, conformément à un croquis dessiné par A. De Armas, voyer, daté le 18 août 1882, et annexé à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 21 juillet 1883; la dite portion de terre est désignée par la lettre G, et mesure 38 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Sixième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 50 pieds 9 pouces et 4 lignes. Dans un voisinage tranquille et attrayant, accessible aux marchés et aux lignes de chars.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention, Spéculateurs!

TROIS

Ilets de Valeur, bien Situés, près de l'Avenue du Canal.

SUCCESSION DE L. F. GENERES,

No 11,464—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé, daté du 23 septembre 1891, et rendu dans la susdite succession:—

1° **Le carré d'îlet de terre de valeur,** situé dans le Deuxième District de cette ville et borné par les rues Orléans, St Pierre, David et Salomon, comprenant 24 lots. Voir le plan à la Bourse pour les dimensions et subdivisions. La terre est haute, étant sur la pente du Metairie Ridge, près du City Park, et dans un quartier s'améliorant ayant cinq résidences construites dans les derniers six mois et des contrats pour en bâtir d'autres, ainsi que l'îlet touchant au dit carré d'îlet.

2° **Un bel îlet de terre** situé dans le Deuxième district de cette ville, composé de vingt lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement, et désigné par le No 104, borné par les rues Bienville, Conti, Genois et Clark, d'après un plan dressé par Geo. T. Dunbar, daté le 12 décembre 1848. Pour les subdivisions et les dimensions voir le plan à la Bourse. La dite succession de L. F. Généres est propriétaire d'une moitié indivise du dit îlet de terre, l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions avec l'autorisation de son propriétaire, donnant ainsi un titre complet à tout l'îlet.

3° **Un autre certain carré d'îlet de terre** situé dans le même district et se touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 107, comprend 20 lots numérotés de 1 à 20 inclusivement, et est borné par les rues Genois, Clark, Conti et St-Louis. Voir le plan à la Bourse pour subdivisions et dimensions détaillées. La dite succession de L. F. Généres est propriétaire d'une moitié indivise du dit îlet de terre, l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions avec l'autorisation de son propriétaire, ce qui donnera un titre complet de tout le carré d'îlet de terre.

Ces beaux carrés d'îlets sont à proximité de l'avenue du Canal et immédiatement à l'arrière de l'un des plus importants districts de cette ville. Les travaux faits par le Orleans Levee Board pendant l'année dernière assurent ces terres contre de futures inondations et les rendent propres à de profitables placements.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant un intérêt de 8 pour cent par an, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Georg. C. Preot, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

26 sept—26 oct 3 10 17 24 31

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS ATTRAYANTS

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Deux grands carrés d'îlets de terre bien remplis et attrayants

Sur l'Avenue Peters, et

CINQ LOTS de TERRE de VALEUR

Coin de l'Avenue Peters et de la rue Long,

Améliorés par une jolie résidence en bois à deux étages, bâtisses pour écurie, pavillons, etc.

SUCCESSION DE LOUIS ROQUEVERT.

No 32,658—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 21 octobre 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'enchère publique, comme suit:

1° **Cinq certains lots de terre,** avec les améliorations, etc., s'y trouvant, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 30 pieds 2 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade rue Long. Les lots susdits sur les dits lots comprennent une belle et agréable résidence en bois à deux étages, grande écurie, pavillon et autres bâtisses.

2° **Six lots de terre de valeur,** avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le même carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, situés à l'arrière de la dite propriété, et désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement et mesurant, ensemble, 182 pieds de face à la rue Valmont, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le lot No 11 formant le coin des rues Valmont et Long.

3° **Ce carré d'îlet de terre de valeur, élevé et attrayant,** dans le Sixième district de cette ville, borné par l'avenue Peters et les rues St Georges Long et Octavie, désigné comme carré d'îlet No 71, sur un plan original de Rickerville. Le dit carré d'îlet mesure 302 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds de face à la rue St-George, 302 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Octavie, et 270 pieds de face à la rue Long.

4° **Cet îlet de terre de choix et désirable,** dans le Sixième district de cette ville, désigné comme îlet No 610, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Breslau, et mesurant 302 pieds 7 pouces 2 lignes de face à l'avenue Peters, 304 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Valmont, 217 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Long et 193 pieds 10 pouces 8 lignes de face à la rue Breslau.

Conditions de la vente—Comptant.

Actes de vente pardevant H. H. Dowsing, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes dues et exigibles en 1891 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

10 sept—19 26—oct 3 10 17 21

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Le joli cottage simple pour résidence, No 174 rue du Quartier, entre St Claude et Tremé.

J. H. Glatz vs. H. A. Brandao, tuteur et als.

No 33,704—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1891, affirmant les délibérations d'une assemblée de famille, enregistrée le 15 septembre 1891 par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division "B," siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un lot de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Chemin du Bayou, St-Claude et Tremé, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue du Quartier sur 76 pieds de profondeur plus ou moins, entre lignes parallèles. Etant composé de tous les lots Nos 1 et 2 sur une esquisse par E. Surgi, ingénieur, le 14 décembre 1882, d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 25 décembre 1882.

2° **Une autre portion de terre,** No 3 adjacent dans le fond au lot décrit ci-dessus, sur l'esquisse susdite et mesurant 35 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond des lots 1 et 2, même mesure sur la ligne du fond sur 13 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois avec vestibule sur le côté, corridors, galerie, plusieurs appartements, etc. en dans la cuisine, dépendances, etc., situé à proximité des chars, des églises et des écoles, dans un voisinage tranquille.

La maison n'est jamais restée vide.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs; la portion de crédit devra être représentée par des billets de l'acquéreur garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et toutes les autres clauses de garantie dans les actes de vente; les améliorations seront tenues assurées pour le montant de la portion de crédit, et les polices d'assurance seront transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur paiera en outre du prix d'adjudication, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 10 17 24 31—nov 7

PAR HENRY STERN & CO.

Grande vente commerciale à crédit.

VETEMENTS! VETEMENTS!

Un assortiment complet de suits pour hommes, garçons et enfants, pardessus et pantalons Cassimir.

—Aussi—

Un grand assortiment de pantalons jeans légèrement tachés s'élevant à une valeur de $15,000 de vêtements.

PAR HENRY STERN & CO., Encanteurs—Le MERCREDI, 21 octobre 1891, il sera vendu, sans limite ou réserve à leur salle d'encan No 86 rue du Canal, à 11:30 A. M.

Un assortiment complet de suits pour hommes, garçons et enfants, pardessus et pantalons Cassimir; aussi un grand assortiment de pantalons jeans légèrement tachés.

Conditions à la vente 21 oct—1f

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENT PLACEMENT

—DANS DES—

Propriétés Foncières Améliorées.

—LA—

Rangée de double corps de logis à deux étages.

Nos 8, 10, 12 et 14 rue Annonciation.

—ET—

Nos 243, 245, 247 et 249 rue Tchoupitoulas.

Entre les rues Delord et Poeyfarré.

A L'ENCAN.

Succession de Andrew J. Dunn.

No 30,611—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 16 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—

La Rangée de bâtisses à deux étages, coin des rues Delord, Tchoupitoulas et Annonciation dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Delord et Poeyfarré. Le terrain est composé de deux lots. Nos 1 et 2 et mesure comme suit—Le lot No 1 mesure 84 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, 79 pieds 2 pouces rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 2 et 21 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté opposé. Le lot No 2 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation, 28 pieds et 3 pouces à la rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1 et 58 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, le tout étant plus ou moins.

La propriété est dans un voisinage bien amélioré, près du marché Ste Marie, du Magnolia Cotton Mills et le Louisiana Rice & Corn Mill. Accessible à plusieurs lignes de chemin de fer.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente, garanti par hypothèque et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. B. Ward, Esq., notaire public, No 61 rue du Camp.

19 Oct—19 24—nov 1 8 15 21.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau Cottage élevé

—ET—

Grande Ecurie et autres dépendances,

Dans un îlet de terre à un îlet de la rue du Canal.

Succession de M. et Mme A. Mannessier.

No 33,790 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A actuellement en congé, daté le 14 octobre 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

Un certain îlet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant ou qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville borné par les rues **Gasquet,** (anciennement Jackson), **Palmyre, Cortez** et **St-John,** et mesurant, plus ou moins, 319 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue **Gasquet,** 319 pieds 4 pouces et 7 lignes, plus ou moins, de face à la rue **Palmyre,** 319 pieds 7 pouces 4 lignes, plus ou moins, de face à la rue **Cortez,** et 319 pieds 7 pouces, plus ou moins, de face à la rue **St-John** ou **Scott.**

Les améliorations consistent en un joli cottage élevé (à peu près dix pieds de terre), ayant six chambres, galeries sur les côtés, sur le devant et dans le fond, passage couvert en ardoises, une grande écurie de trente-trois stalles, une autre bâtisse couverte en ardoises, contenant deux chambres, puits, etc, etc. La place n'est qu'à un îlet de la rue du Canal et accessible par de bons chemins. L'attention spéciale des laitiers est appelée sur la vente de cette belle propriété, étant la même propriété acquise par feu M. A. Mannessier par achat de A. S. Leclerc par acte passé le 27 juin 1883, pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, enregistré au bureau de l'appréciateur, livre 119 folio 170.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Le locataire a droit de garder possession de la propriété jusqu'au 1er mars 1892, moyennant $35 par mois et d'enlever une citerne et un hangar contenant huit stalles, qui sont désignés sur le plan exhibé à la vente.

L'acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20 24 31—nov 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

—SOULIERS—

Installations de magasin, machines à coudre, outils, etc., etc.

Succession de Jean Pierre Brunet.

No 33,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—LUNDI, 26 octobre 1891 à midi, il sera vendu à l'encan au No 191 rue Remparts, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 15 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, consistant d'un grand assortiment frais et choisi, de souliers pour hommes, garçons, dames et enfants.

Installations de magasin, machines à coudre, outils, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré en cour dont une copie peut être vue au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant avant livraison.

16 oct—16 19 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

DE GRANDE VALEUR.

Propriété améliorée vis-à-vis la gare du chemin de fer de la Vallée du Mississipi.

No 311 rue Poydras entre Howard et Liberté.

Succession de Jean Pierre Brunet.

No 33,878.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 novembre 1891 à midi, il sera vendu **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles,** rue St Charles entre rues Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A actuellement absent en congé, en date du 15 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues **Poydras, Perdido, Howard** et **Liberté** (ci-devant St Paul), désigné comme le terrain numéro vingt trois du carré d'îlet numéro trente-un, et mesurant, au pied américain, 25 pieds 6 pouces de façade rue **Poydras,** sur 108 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de L. H. Pilié le 11 avril 1842, et déposé comme le plan No 87 en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages vis-à-vis la gare du chemin de fer **Mississipi Valley,** laquelle bâtisse a deux chambres au premier étage, une cuisine à deux étages y attenant, ayant 4 chambres et au rez-de-chaussée une bâtisse en bois à deux étages à l'arrière, ayant 3 chambres, citerne, gaz dans la bâtisse principale, water works, etc., etc., portant le numéro municipal 311 de la rue Poydras.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Henry Ferce le notaire, aux frais de l'acquéreur.

17oct—17 24 31—7 14 21 nov

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 33,768—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Succession de J. W. Nagle.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. N. H. Rightor, juge, daté le 12 octobre 1891, à moi adressé, je procéderai à la vente, au local, No 185 rue Constance ou Foucher, le LUNDI, 26 octobre 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers. Aussi, un cheval et un poulain et un buggy et harnais, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

15 oct—15 19 25 26

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE RIVERAIN

En face des forts chargements de navires

Rues Water et Tchoupitoulas, Entre les Rues Sorapuru et Première.

Cesar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus le 15 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891 il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le lot de terre avec le droit de batture, s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Sorapuru et Première, désigné par la lettre E, et mesurant 46 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Water, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du côté à proximité du lot C, et la plus rapprochée de la rue Première et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes de l'autre ligne de côté à côté du lot E, la plus rapprochée de la rue Sorapuru, tous plus ou moins, mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance à un prix de vente à un et deux ans de crédit, en paiements égaux payables par des billets de l'acquéreur, portant intérêt à 7 pour cent par an de la date jusqu'à paiement et garantis par une hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause usuelle des honoraires d'avocat en cas de procédures légales, l'acquéreur assumant au dessus du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les années 1890 et 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, Esq., notaire.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 24

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double d'un bon Rapport Nos 12 et 12 1/2 Avenue St-Bernard,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Immédiatement au dessous de l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Bernard Zerwes.

No 33,620—Cour Civile de District

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 16 octobre 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois bien situé et d'un bon rapport, Nos 12 et 12 1/2 avenue St Bernard, contenant six chambres dans la bâtisse principale et quatre chambres dans une bâtisse détachée à deux étages, située dans le fond et ayant une allée de côté, cours nouvellement pavées, citernes, etc., à chaque corps de logis. Le terrain est désigné par le No 1 dans l'îlet No 4, borné par l'avenue St-Bernard et les rues Colombus, St Claude et Marais, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant C. N. Fouton, anciennement notaire, le 16 juillet 1849, et mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes face à l'avenue St Bernard, sur 78 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur un côté et 89 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre côté, et est borné à l'arrière par le lot No 4 d'après le susdit plan. Dans un district populeux et tranquille, à proximité des marchés et des lignes de chars, cette propriété est toujours louée et rapporte maintenant $40 par an.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17oct—17 24 31 nov 7 14 21

L'Abeille de la

MERCREDI,

LE STEAMER

COMPAGNIE

Queen and

Banque

NO. 51

Deux

GRAND